

AGENT / AGENTE TERRITORIALE SPÉCIALISÉE DES ÉCOLES MATERNELLES (ATSEM)



DESCRIPTIF MÉTIER

L'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) apporte une assistance technique et éducative à l'enseignant d'une école maternelle. Il participe à l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi qu'à l'entretien des locaux et du matériel.



QUELLES MISSIONS ?

- Accueillir, écouter et orienter les enfants et leurs parents.
- Préparer les enfants au temps de classe (déshabillage, passage aux toilettes...)
- Préparation et animation d'activité auprès de groupes d'enfants pendant le temps de classe.
- Accompagner les enfants dans l'acquisition de leur autonomie, gérer les conflits.
- Accompagner les sorties scolaires.
- Entretenir les locaux scolaires (classes, couloirs, sanitaires) et le matériel utilisé par les enfants.
- Participer à la surveillance des temps de sieste.
- Le cas échéant, encadrer les enfants sur le temps périscolaire : cantine (distribution et aide à la prise des repas), garderie le matin et le soir.



QUEL EST LE PROFIL RECHERCHÉ ?

- > Diplômes et formations requis :
CAP Accompagnement éducatif Petite Enfance.



QUELLES SONT LES QUALITÉS REQUISÉES ?

Patience, écoute, esprit d'équipe, vigilance, autonomie, pédagogie, organisation, sens de l'observation, rigueur.



QUELLES COMPÉTENCES ?

Accueillir, orienter et renseigner les enfants et leurs familles, encadrer et animer un groupe d'enfants, appliquer les protocoles d'hygiène des locaux, gérer son temps et les priorités, travailler en équipe, réguler et résoudre les conflits.



OÙ EXERCER ?

Les ATSEM sont principalement employés par les communes, qui ont en charge les écoles maternelles.



QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS ?

Concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, contrat à durée déterminée de droit public (sous réserve d'obtention du CAP Accompagnement éducatif Petite Enfance).